



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs à



Accueil périscolaire (matin/soir) et

Accueil de loisirs (mercredis et petites vacances)

Septembre 2024 – Août 2025

SOMMAIRE

Préambule

- I. La structure
- II. Capacité d'accueil
- III. Description des locaux
- IV. Présentation de l'équipe
- V. Organisation et engagement de l'équipe
- VI. Objectifs pédagogiques et évaluation
- VII. Informations Complémentaires
- VIII. Rôles de chacun

III. La structure:

Nom de la structure	ALSH VOVES
Adresse	20 boulevard Maurice Viollette, Voves 28150 Les Villages Vovéens
Téléphone	02.37.99.26.28 / 07.79.73.42.43
Mail	alsh.lesvillagesvoveens@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	Accueil périscolaire (période scolaire): Les lundis, mardis, jeudis et vendredis: de 07h00 à 08h45 et de 16h30 à 19h Mercredis: de 07h à 19h Accueil de loisirs Vacances scolaires: de 07h à 19h Espace jeunes: -Mercredis: 12h30 à 18h30 -Vacances scolaires: 09h-18h

IV. Capacité d'accueil

Pour l'accueil périscolaire :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Matin et soir	40	60	0	100

Pour l'accueil des mercredis :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Mercredi	36	48	24	108

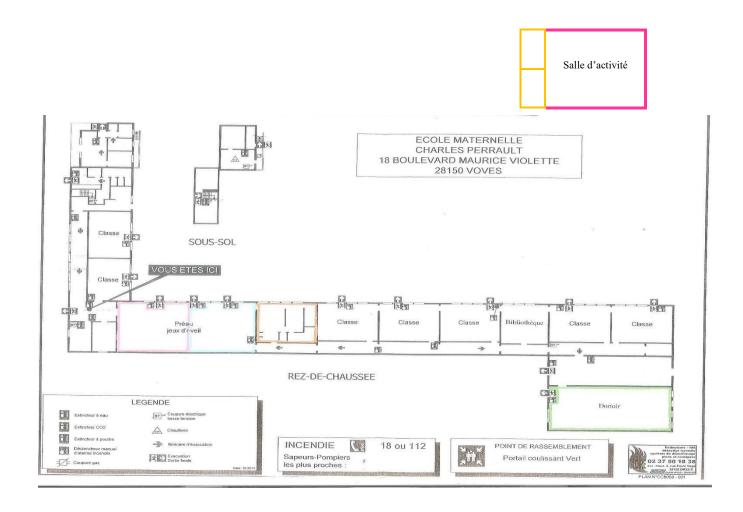
Pour l'accueil des vacances :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Vacances d'hiver	30	36	24	90
Vacances de printemps	30	36	24	90
Vacances d'automne	30	36	24	90
Vacances Noël	30	36	0	66

été 30 48	12	90
------------------	----	----

V. Description des locaux

Plan de l'école maternelle Charles Perrault (groupe 3/5 ans)

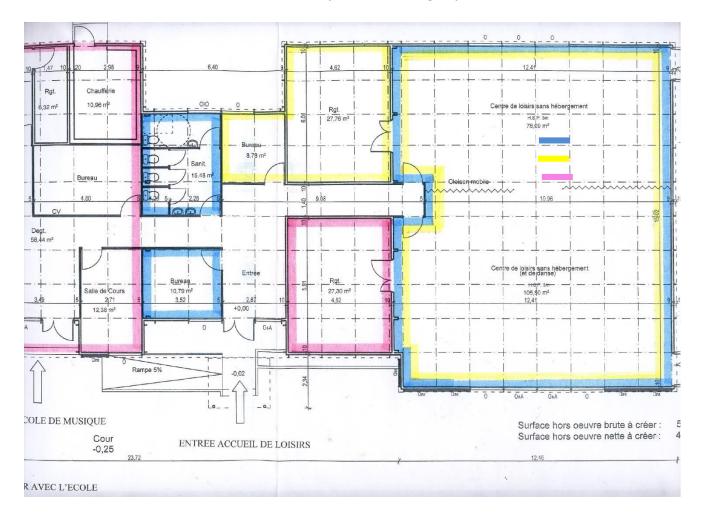


Toilettes espace de motricité Dortoir salle d'activités

Plan de l'école élémentaire Jean Moulin (groupe 06/11 ans)



Plan de l'accueil de loisirs « Espace Philidor » (groupe 12/17 ans)



Espaces dédiés pour l'ALSH ADOS
Salle activité / régie
Salles spécifiques à l'école de musique
(Pas d'accès)

VI. Présentation de l'équipe

NOM	Prénom	Age	Qualification diplôme obtenu	Fonction Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur	Statut CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, Au pair, Mise à disposition	Périodes périsco, mercredi, vacances	Groupe d'âge attribué	Ancienneté PEP	Durée hebdomadaire de travail
LEJARS	Sandrine	47	BPJEPS	Directrice	CDD	Périsco mercredis vacances	/	24 ans	35h annualisées
GUARNACCIA	Isabelle	42	ВАРААТ	Animatrice	CDI	Périsco mercredis vacances	3-5 ans	7 ans	32.32h annualisées
BIGOT	Marie-Laure	38	Stagiaire BAFA	Animatrice	CDI	Mercredis	6-10 ans	2 ans	30.52h annualisées
BOULAIN	Alicia	24	CAP PE	Animatrice	CDI	Périsco Mercredis Vacances	3-5 ans 6-10 ans	2 ans	31.66h hebdomadaire
BUGEAUD	Célia	26	BAFA	Animatrice	CDI	Périsco Mercredis Vacances	3 à 17 ans	2 ans	30.08h annualisées
BRUNEAU	Aurélie	30	BAFA	Animatrice	CDI	Périsco mercredis vacances	6-10 ans 3-5 ans 6-10 ans	8 ans	32.08h annualisées
RADKOWSKI	Muriel	51	BAFA	Animatrice	CDI	Périsco vacances	6-10 ans 3-5 ans	5 ans	17.54h annualisées
POULAIN	Thierry	57	BAFA	Animateur	CDI	Mercredis vacances	6-10 ans	18 ans	19,49h annualisées
BARNAUX	Marie	25	CAP PE	Animatrice	CDI	Mercredi Vacances	6-10 ans 3-5 ans	6 ans	32.60h annualisées
DIENG	Ndeye	54	Stagiaire CPJEPS	Animatrice	CDD	Périsco Mercredis, vacances	3 à 17 ans		30.36h annualisées
LHOSTE	Charlaine	20	Stagiaire BAFA	Animatrice	CDD	Mercredis vacances	3 – 5 ans	1 an	24.05h annualisée
PICCOLETTI	Sandrine	45	Stagiaire CPJEPS	Animatrice	CDD	Mercredis vacances	3 à 11 ans	1 an	30.06h annualisée
AUBERT	Elsa	19	BAFA	Animatrice	CDD	Mercredis Vacances	3 à 11 ans	1 an	27.59h annualisée
BUISSON	Anaïs			Personnel					
LECOMTE	Angélique	40		cantine					
DA SILVA	Mélinda			Personnel					
JOUBERT	Cindy			entretien					

Pendant les vacances, d'autres animateurs seront susceptibles de venir compléter les équipes selon les inscriptions.

VII. Organisation et engagement de l'équipe

	PERISCOLAIRE MATIN				
	MATERNELS		ELEMENTAIRES		
7h00	Accueil échelonné des enfants. Mise en place de diverses activités proposées par les animatrices : • Activités manuelles • Activités autonomes (voitures, dinette, dessins, jeux de société, ateliers de manipulation) • Lecture d'histoires Les enfants sont libres de choisir ce qu'ils souhaitent faire afin de respecter leurs rythmes notamment pour ceux arrivant dès 7h.	7h00	Accueil échelonné des enfants. Les enfants sont libres de choisir ce qu'ils souhaitent faire. Pour cela, les animatrices proposent divers pôles d'activité : • Activités manuelles • Activités autonomes (jeux de construction, dessins, jeux de société)		
Rangement des activités et des différents espaces de jeux. Un temps de lecture est proposé aux enfants dans le coin rassemblement.		8h30	Rangement des activités en cours ainsi que de l'ensemble des jeux. Les enfants rassemblent leurs affaires et se lavent les mains.		
8h10 Les animatrices emmènent les enfants dans le préau afin de les faire passer aux toilettes.					
8h20	Les animatrices déposent les enfants dans leur classe respective.	8h35	Les animatrices accompagnent les enfants jusqu'à leur classe respective.		

PERISCOLAIRE SOIR

	MATERNELS		ELEMENTAIRES
16h30	Les animatrices récupèrent les enfants dans les classes (2 animatrices d'un côté de l'école et 2 animatrices de l'autre côté). Les enfants vont aux toilettes de l'école avant de se diriger vers le thouax pour déposer les affaires d'école ou dans la salle de classe. Il y a 3 classes qui vont dans la salle de classe et 3 classes dans le thouax Ceux sont toujours les mêmes pour qu'il y ait un repère pour les enfants. Les animateurs changent de binôme toutes les semaines. Ils arrivent dans la salle, les animateurs leurs distribuent le gouter. Après, les animateurs font l'appel. Après le gouter, soit les enfants vont dehors avec une animatrice pendant que l'autre nettoie la salle et fait la vaisselle ou soit on leur lit une histoire.	16h45	Les animatrices attendent les enfants dans la salle réservée au périscolaire. Les enfants sont accompagnés par les enseignants. Ils auront été aux toilettes avant. Les enfants se lavent les mains dans la salle du périscolaire, puis prennent le goûter.
16h50	Un petit groupe goûte dans une salle de classe de l'école avec deux animatrices. Un espace a été aménagé avec des tables et des chaises afin de permettre l'accueil d'un groupe d'enfants pour le goûter et les activités. Le mardi et le jeudi, la salle de l'espace Philidor n'est pas disponible, le préau de l'école est donc utilisé. S'il fait beau les enfants peuvent goûter dehors à l'ombre.	17h	Les enfants sont libres de participer aux activités proposées par les animatrices ou bien de jouer dans les différents pôles d'activités autonomes (jeux de société, jeux de construction, dessins, jeux extérieurs quand le temps le permet). Si les enfants vont dehors, il y aura forcément un animateur dehors. A compter du 11 septembre, les enfants inscrits à l'étude se dirigent vers l'enseignant qui encadre ce temps. Les animatrices leur auront donné le goûter avant.

17h-19h	 Les animatrices proposent des activités aux enfants. Les enfants sont libres d'y participer ou pas. Les pôles d'activités libres sont également à la disposition des enfants (dinette, voitures, dessins, coin bibliothèque). Départ échelonné des enfants. 	18h-19h	L'enseignant raccompagne les enfants inscrits au périscolaire dans la salle d'activité. Les enfants revenant de l'étude ont le choix entre participer aux activités proposées ou jouer librement. Départ échelonné des enfants.
---------	--	---------	--

PETITES VACANCES & MERCREDIS ALSH	ACTIVITES
03/05 ans	
7h00 - 8h00	Accueil échelonné des enfants Les enfants jouent librement dans les différents pôles d'activités, aux jeux de société ou encore dans le coin bibliothèque.
8h00-9h00	Un groupe part à l'espace Philidor ou dans la salle de classe de l'école maternelle avec deux animatrices afin de limiter le nombre d'enfants dans le thouax. Ils ont la possibilité de participer à des pôles de manipulation (pâte à modeler, playmaïs, dessin,)
9h00 - 9h30	Jeux libres Temps de rassemblement : discussion, débats, chants, lecture, réveil musical Présentation des activités de la journée
9h30 - 11h25	Des activités pédagogiques (manuelles, sportives, expression corporelle,) sont proposées à l'ensemble du groupe. Les enfants ont la possibilité de faire l'ensemble des activités s'ils le souhaitent. Chaque animateur proposera une activité pour que les enfants aient le plus de choix possible dans les activités. Mise en place de pôle d'activités et de manipulation où les enfants sont en autonomie après le temps d'activité. Rangement et nettoyage des activités. Jeux libres.
11h25-11h45	Les enfants passent tous aux toilettes et se préparent avant le départ pour la cantine.
11h45-12h00	Départ pour la cantine en car
12h00 – 13h00	Repas à la cantine
13h20	Retour de la cantine en car

13h30	Sieste pour les plus petits (le dortoir de l'école est mis à la disposition du jeune enfant avec des couchages individualisés).
	Temps calme sous forme d'ateliers pour les plus grands.
	Réveil échelonné pour les plus petits : à son réveil, l'enfant se lève et peut, s'il le souhaite,
14h30 - 15h45	participer aux pôles d'activités proposés.
141130 - 131143	Début des activités pour le groupe des plus grands dans les 2 salles à notre disposition pour les
	activités.
15) 45, 46,00	
15h45 – 16h00	Jeux libres dehors
	Gouter et bilan de la journée. Un groupe goûte dans la salle de classe de l'école maternelle avec
	trois animatrices. Linge à mettre à laver
4/100 4/100	L'autre groupe goûte dans le thouax avec deux animatrices.
16h00 - 16h30	Quand le temps le permet, les enfants goûtent dehors.
	Temps de discussions avec les enfants sur la journée pendant le goûter.
16h30- 17h00	Rangement du goûter, vaisselle et nettoyage. Les animateurs jouent avec les enfants.
	Accueil échelonné des familles.
	Les enfants peuvent jouer en autonomie dans les différents pôles de jeux ou poursuivre leurs
17h00-19h00	activités s'ils le souhaitent. Les enfants refont l'accueil dans les 2 salles d'activités et à partir de
1/1100-171100	18h, tout le monde revient dans le thouax. S'il fait beau accueil dehors. Les animateurs jouent
	avec les enfants.
	Sèche-linge à aller mettre

PETITES VACANCES & MERCREDIS ALSH 06/11 ans	ACTIVITES
7h00 - 9h15	Accueil échelonné des enfants Les enfants jouent librement aux jeux de construction, jeux de société ou dessinent ou dehors sous la surveillance d'un animateur
9h15- 9h30	Toilette Temps de rassemblement : discussion, débats, chants, lecture Présentation des activités de la journée
9h30 - 11h30	Chaque animateur propose une activité. Chaque enfant est libre d'y participer.
11h30-12h00	Rangement et nettoyage des activités. Temps libre. Passage aux toilettes

12h00 – 13h10	Repas à la cantine.
13h10 - 14h15	Passage aux toilettes Temps calme sous forme d'ateliers encadrés par les animateurs.
14h15 16h00	Explication des activités de l'après-midi, groupe si besoin. Mise en place des activités proposées par les animateurs. Ce temps est très souvent dédié à des grands jeux permettant ainsi de réunir l'ensemble des enfants autour d'une seule activité qui se passe la plupart du temps en extérieur (quand le temps le permet).
16h00 - 16h30	Rangement et nettoyage des activités. Temps libre avant le goûter.
16h30- 17h00	Goûter et bilan de la journée. Temps de discussions avec les enfants sur la journée pendant le goûter. Rangement du goûter et nettoyage.
17h-19h	Accueil échelonné des familles. Les enfants peuvent jouer en autonomie dans les différents pôles de jeux ou poursuivre leurs activités s'ils le souhaitent. Si les enfants jouent dehors, un animateur sera forcément avec eux.

PETITES VACANCES 12 / 17 ANS	ACTIVITES
9h00	Arrivée des jeunes.
9h00 - 9h30	Jeux libres. Temps d'échanges avec les jeunes. Présentation de la journée.
9h30 – 12h00	Temps d'activité.
12h00 – 13h00	Repas pris ensemble au sein de la structure (chaque jeune apporte son repas).
13h00 - 13h30	Temps libre.
13h30 - 16h30	Temps d'activité.
16h30- 17h00	Goûter et bilan de la journée. Temps de discussions avec les jeunes. Rangement du goûter et nettoyage.

17h00-18h00	emps libres. Départ échelonné des ados (certains sont autorisés à rentrer seuls).
-------------	--

MERCREDIS 12 / 17 ans	ACTIVITES
12h25	Les animatrices attendent les jeunes inscrits devant le collège ou directement au sein de la structure.
12h25 – 13h15	Repas pris au centre avec les animatrices (chaque jeune ramène son repas).
13h00 - 14h00	Temps libre. Temps d'échanges avec les jeunes et entre les jeunes.
14h00 – 16h30	Temps d'activités
16h30- 17h00	Goûter et bilan de la journée. Temps de discussions avec les jeunes. Rangement du goûter et nettoyage.
17h00-18h30	Temps libres. Départ échelonné des ados (certains sont autorisés à rentrer seuls).

L'équipe s'engage :

<u>Activités</u>

- Etre disponible, dynamique, bienveillante
- Aménager l'espace
- Réagir aux besoins, être inventif
- Ne pas tomber dans l'activisme
- Mobiliser l'ensemble des ressources
- Préparer ses activités en amont
- Avoir une bonne posture professionnelle
- Travailler en équipe, s'entraider
- Respecter la sécurité affective, morale et physique
- Respecter le règlement intérieur de la structure
- A être un modèle pour les enfants

Réunions de préparation

Elles ont lieu le mardi de 9h à 10h30 de manière conviviale pour les mercredis et les lundis de 14h15 à 16h15 pour le périscolaire. Nous commençons par faire un retour sur le mercredi précédent ou sur le périscolaire, de ce qui a été ou pas. Nous faisons le point également sur les demandes éventuelles de matériel. Ces réunions permettent aussi de préparer les activités, les grands jeux ou encore les sorties. C'est aussi un temps d'échanges au sein de l'équipe qui se retrouve uniquement le temps de ces réunions ou bien lors des repas du mercredi. Si des temps d'activité commune sont prévus, c'est le seul moment où les animateurs peuvent en discuter et s'organiser. A

chaque réunion précédant les vacances scolaires, nous mettons en place le planning d'activités pour la période suivante.

Une fois par mois, un temps d'échange est organisé autour d'une thématique spécifique (outils d'évaluation famille, outils d'évaluation enfants, communication, ...) dans le but de créer des outils communs à l'ensemble des intervenants au sein de notre structure.

Sortie

- Une fiche de sortie au bureau et une avec les animateurs, à prévoir obligatoirement une pour le chauffeur avec le numéro de téléphone du responsable dès que l'on prend le bus même temps du midi
- Pour toute sortie hors du département, prévenir la DDCSPP du département d'accueil (formulaire type) ☐ L'itinéraire affiché au bureau
- Les fiches sanitaires
- La trousse de secours et les numéros de téléphone
- Les PAI éventuels
- La fiche de liaison destinée aux maîtres-nageurs pour les sorties piscine
- Le goûter, de l'eau en quantité suffisante, des gobelets
- Des sacs poubelle
- Des sacs à vomi (au cas où...)
- Anticiper les informations à donner aux familles concernant la tenue adéquate et les horaires de départ / de retour

Un mail est envoyé en amont à l'ensemble des familles afin de les tenir informé de la sortie (horaires, lieu, tenue adéquate...)

<u>Hygiène</u>

- L'équipe s'engage à systématiser des temps d'hygiène corporelle (lavage des mains), voir bucco-dentaire (si possible).
- Avec la Covid, les enfants se désinfectent systématiquement les mains dès leur arrivée et ce à plusieurs reprises au cours de la journée. L'ensemble du personnel côtoyant les enfants portent obligatoirement le masque et se désinfectent également les mains régulièrement.

L'organisation:

Les groupes

- Le thouax se trouvant dans la cour de l'école maternelle est la salle d'activité pour les maternels. Nous disposons également du préau et d'une salle de classe de l'école maternelle (18 boulevard Maurice Violette, Voves, 28150 LES VILLAGES VOVEENS) en cas d'effectif supérieur à 20 enfants ou encore pour séparer le groupe en fonction des âges. L'école nous met à disposition le dortoir pour le temps de sieste. Le matin, nous avons aussi accès à la salle des adolescents à l'espace Philidor.
- En ce qui concerne les 6/11 ans, nous avons à disposition la grande salle multi-activité et une salle de classe situées à l'école Jean Moulin (Espace du Fau Chapitre). Nous utilisons le hall pour séparer le groupe.
- Les ados ont leur propre espace à l'espace Philidor.
- Nous disposons sur demande de la salle polyvalente du gymnase et de la halle de tennis couverte (*le mercredi*), et du gymnase (*pendant les vacances*) pour des activités sportives ou bien des grands jeux.
- Chaque groupe possède sa propre salle d'accueil, point de repère pour les enfants et les parents. C'est l'endroit où les enfants se regrouperont pour la constitution des groupes, les consignes de jeux, pour les temps calme du midi, pour le goûter.
- L'encadrement des tranches d'âge est assuré par 3 équipes. Chaque équipe est autonome dans la gestion de son groupe, préparations des plannings et des activités. Un référent est nommé sur chaque groupe. Il est précisé dans la fiche complémentaire de la période.
- Chaque animateur est responsable de son groupe du matin jusqu'à la fin de la journée (liste des enfants, effectif à table, animation, hygiène, locaux, rythme de la journée, transport).

Les points importants de la journée pour les 3/11 ans

Accueil du matin:

De 7h à 9h00 c'est l'accueil des enfants dans les différents accueils de loisirs. C'est le premier échange, il permet de faire connaissance. Les animateurs doivent mettre à l'aise, créer une ambiance et être disponible. Il faut obligatoirement qu'ils préparent ce moment et qu'ils jouent avec les enfants. Cela permet de :

- Se détendre
- Être en confiance
- Limiter l'angoisse
- Faciliter la séparation

L'appel :

Il faut réaliser l'appel puis la constitution des groupes. Les effectifs doivent être communiqués avant 9h30 à la directrice. Ainsi, nous pouvons informer le personnel de cantine du nombre de repas à mettre en place et connaître l'effectif d'enfants présents sur la structure.

Le repas:

Les groupes maternels et élémentaires mangent séparément ce qui permet d'avoir plus de calme et d'échanger au mieux avec les enfants. Il y a un animateur à chaque table pour qu'ils puissent échanger de façon conviviale avec les enfants et voir ceux qu'ils mangent. Cela permet également d'avoir moins de bruit à table. Les animateurs s'occupent de tous les groupes et s'occupent de servir le repas aux enfants (pour éviter la manipulation des couverts de service par tout le monde...). Chez les maternels, les animateurs aident et apprennent aux enfants à couper leur viande.

Le temps calme :

Le temps calme est un temps d'activité à part entière, ce n'est pas un défouloir pour les enfants. Cela implique qu'il est pensé et préparé à l'avance par les animateurs. Ce temps est nécessaire pour un repos efficace. Pour les plus jeunes, une sieste s'impose car la journée est éprouvante pour eux. Ils vont tranquillement s'endormir. Les moyennes et grandes sections de maternelle se reposent dans leur salle avec une histoire contée par une animatrice, ils peuvent jouer à des jeux de société, faire du dessin ou encore s'allonger sur des tapis de sol dans le préau de l'école.... sous la vigilance d'un animateur. Pour les élémentaires, l'équipe d'animation proposera différents pôles d'activités calmes et autonomes (bracelets brésiliens, scoubidous, jeux de construction, origami, histoire...) afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier d'un temps calme. Les effectifs ayant beaucoup augmenté cette année, ce temps calme est primordial pour les enfants.

Le goûter :

C'est un temps de « petit bilan » afin de recueillir les impressions des enfants sur la journée et éventuellement celles à venir. Une réelle discussion peut avoir lieu avec les élémentaires où chacun peut s'exprimer sur son ressenti sur les activités, le comportement du groupe et la relation avec les animateurs.

L'accueil du soir :

De même, que pour l'accueil du matin, ce temps doit être individualisé. Les animateurs doivent aller à la rencontre de chaque famille. Ce temps permet de discuter de la journée, de transmettre des informations mais surtout de nouer une relation de confiance et d'échanges. Aucun enfant ne doit pas être à la vue des animateurs.

Un enfant dehors = un animateur dehors

Le thème et les activités :

On ne fait pas de l'activité pour de l'activité. Il faut qu'elle soit pensée, réfléchie et adaptée à l'âge des enfants. Pour que tout soit prêt lorsque les animateurs encadrent un groupe d'enfants, il faut que ceux-ci

les aient finalisées la veille ou durant la réunion hebdomadaire. Chaque animateur devra rédiger un projet d'animation celui-ci pourra être fait aussi en commun si projet identique et il sera remis au directeur afin de pouvoir s'organiser, évaluer ses actions et être en capacité de s'autoévaluer. Chaque animateur devra faire 3 fiches d'activités par période.

Ainsi sur chaque période, l'équipe définira un planning d'activités qui découlera d'un projet d'animation répondant lui-même aux objectifs du projet pédagogique. Dans ce planning, on retrouvera des activités couvrant différents domaines : expressions, scientifiques et techniques, sportives, manuelles ou culturelles. La pédagogie exercée dépend de l'âge des enfants, du type d'activité et du moment choisi dans la journée (activité d'apprentissage, de découverte, de réalisation de l'individu.), cependant l'équipe s'accorde, de manière à proposer un cadre identique. Le choix des sujets éducatifs se fait selon la période, les partenaires, les moyens à disposition et les envies des enfants.

Les sorties dites éducatives et en lien avec le projet pédagogique seront privilégiées. Nous éviterons de ce fait les sorties dites de consommation.

Le thème des mercredis pour les maternels est : les contes avec des sous thèmes :

Pour septembre octobre : le petit Prince
 Pour novembre décembre : casse-noisette
 Pour janvier février : chaperon bleu

Pour mars avril : Hansel et Gretel

Pour mai juin : Poucette

Les thèmes du périscolaire pour les maternels sont :

- Pour septembre octobre : drôles de petites bêtes

Pour novembre décembre : les personnages traditionnels

Pour janvier février : les têtes couronnées

Pour mars avril : les super hérosPour mai juin : les personnages de BD

Le thème des mercredis pour les élémentaires est : un jour un thème

Les animateurs des élémentaires souhaitaient ce thème pour que les enfants puissent proposer toutes les idées d'activités qui voulaient faire dans l'année et qu'ils se retrouvent.

Les thèmes du périscolaire pour les élémentaires sont :

- Pour septembre octobre : les jeux de sociétés grandeur nature

Pour novembre décembre : l'hiver
 Pour janvier février : futuroscope
 Pour mars avril : Printemps
 Pour mai juin : vacances

Les thèmes pour les semaines des vacances ne sont pas encore définis. Elles seront définies avec les équipes qui travailleront à ce moment-là.

Les transports :

Tous les trajets sont des moments éducatifs qui se préparent avec soin.

Il faut respecter les consignes de sécurité de tous types de transports (*car, train, vélos, ...*), à savoir :

Posséder une fiche de sortie et en donner une copie au bureau

- Lieu et itinéraire affichés au bureau
- Connaître l'effectif exact
- S'asseoir de manière à pouvoir gérer l'ensemble du groupe d'enfants dans le car (issue de secours, devant, milieu et derrière)
- Les animateurs doivent rester éveillés pendant le trajet
- Nommer un responsable de transport : la directrice n'étant pas présente à toutes les sorties, elle nommera un animateur référent qui sera responsable de la sortie
- Se munir des fiches sanitaires, d'une trousse de secours (qui est vérifiée à chaque sortie) et des PAI éventuels
- Des sacs à vomi
- Penser au goûter, à l'eau, aux pique-niques...
- Des sacs poubelles

L'infirmerie:

Celle-ci se situe dans la salle animateur, il y a des trousses de secours pour les sorties et une armoire à pharmacie.

Chaque groupe possède un cahier d'infirmerie.

Sur le cahier d'infirmerie, il faut obligatoirement noter les soins et les informations sanitaires (à noter à chaque soin réalisé sans oublier l'heure à laquelle le soin a été administré). Les soins des enfants en PAI se font par l'assistant sanitaire ou la directrice. (Vérifier les recommandations particulières avant chaque soin sur la fiche sanitaire).

L'assistant sanitaire au périscolaire maters est Isabelle, celui des élémentaires est Aurélie.

L'assistant sanitaire les mercredis en maters est Isabelle, chez les élémentaires Marie et chez les ados Célia.

Rappel : en aucun cas, les animateurs et le directeur ne peuvent donner de médicaments à un enfant sauf pour les cas de PAI où un protocole a été établi par le médecin scolaire.

Les points importants de la journée pour les 12/17 ans

L'accueil du matin :

A partir de 9h00 c'est l'accueil des jeunes pour les vacances et les mercredis à partir de 12h30. L'animateur doit aller au-devant des jeunes, discuté avec eux afin de les mettre à l'aise.

Cela permet de :

- · Créer un climat de confiance
- Que les jeunes aient envie de venir sur la structure

L'appel:

Bien que l'animateur ado soit seul sur la structure, il se doit de remplir la feuille d'appel et la remettre à la directrice lors de son passage dans la journée. C'est important que celui-ci soit fait correctement. Cela évitera les erreurs. Depuis cette année, les effectifs sont en augmentation, il y a donc 2 animatrices sur le temps du mercredi. L'effectif durant les stages proposés pendant les vacances pouvant variés, l'effectif de l'équipe encadrante peut varier elle aussi.

Le repas:

Le repas constitue un moment fort de la journée. Il satisfait les besoins physiologiques. L'échange y est favorisé ainsi que la convivialité mais ce temps reste un moment d'éducation à la vie en société et l'animateur y veillera. Chaque jeune apportera son pique-nique ou son repas chaud chaque jour et le mettra dans le réfrigérateur afin que la chaîne du froid soit respectée. L'animateur veillera à ce que le repas soit pris dans un délai raisonnable (par exemple : éviter qu'il soit pris en 5 min, nourriture jetée...). Chaque jeune débarrassera sa table et fera sa vaisselle et lavage de table afin que le lieu reste propre.

Le temps calme :

Les jeunes auront à leur disposition des jeux de société et pourront aller jouer dehors. Ils ont aussi accès au billard, babyfoot, table de ping pong. Les animateurs les laisseront en autonomie mais ils interviendront chaque fois que cela sera nécessaire pour canaliser les jeunes qui ne respecteraient pas les règles.

Le goûter :

Il est prévu un goûter équilibré pour les jeunes. L'horaire, où il sera pris, dépendra de la fin des activités.

L'accueil du soir :

C'est le moment où l'animateur peut rencontrer les familles et faire un point rapide avec les jeunes sur leur journée. Cela permet de tenir compte des envies des jeunes et s'adapter pour que leur semaine se passe la mieux possible.

Certains jeunes ont l'autorisation de rentrer seuls chez eux.

Le thème et les activités :

On ne fait pas de l'activité pour de l'activité. Il faut qu'elle soit pensée, réfléchie et adaptée à l'âge des jeunes.

Durant les vacances, les animatrices proposeront un stage avec un planning élaboré et préparé en amont avec et par les jeunes.

Le mercredi, ce sont également les jeunes qui élaborent le planning d'activité en fonction de leurs envies. Les jeunes proposent également les sorties qu'ils aimeraient faire.

Les sorties dites éducatives seront tout de même privilégiées.

VIII. Objectifs pédagogiques et évaluation

Maternelles et élémentaires :

Diagnostic:

<u>Caractéristiques du public :</u> Les Villages Vovéens est l'un des secteurs de la CCCB qui comptent le plus d'enfants.
 En effet, le nombre d'enfants âgés de 3 à 11 ans est en constante augmentation.

La majorité des familles sont de classe moyenne avec des revenus modestes. Le bassin d'emploi se situe en majorité à Chartres, Orléans et en région parisienne.

Les nouveaux arrivants sur le secteur n'ont aucune famille ou connaissance à proximité de chez eux. La majorité des enfants qui fréquente nos structures le font par nécessité de mode de garde.

- <u>Environnement proche</u>: Voves est une commune riche en infrastructure, associations et établissements. Il y a entre autres:
- Le gymnase et le dojo ;
- La halle de tennis couverte;
- Le city stade;
- La piscine intercommunale;
- La bibliothèque municipale;
- Le plan d'eau ;
- 1 RAM;

- 1 EHPAD;
- 1 bois ;
- 1 école maternelle publique ;
- 1 école élémentaire publique ;
- 1 école primaire privée ;
- Plusieurs associations sportives ;
- Le cinémobile ;
- Des salles des fêtes.

o Constat général

POINTS POSITIFS	POINTS A AMELIORER
 L'emplacement de la structure sur la commune de Voves L'ouverture de la structure sur toutes les périodes de vacances L'augmentation des effectifs sur le temps du périscolaire et des mercredis (maternels et élémentaires) Une bonne communication avec l'école maternelle Une bonne communication avec le personnel d'entretien, de cantine et les enseignants Une bonne communication avec les familles Enfants demandeurs d'activités 	 La structure: multisite, mutualisation des locaux avec les écoles, manque d'espace qui nécessite de scinder le groupe maternel pour respecter la capacité d'accueil des locaux La communication et les échanges fragiles avec la direction de l'école élémentaire Manque d'intérêt par certaines familles pour ce qui est fait à l'ALSH Peu de participation des familles aux animations qui leur sont destinées (soirée, évènementiels,) Pas assez de place les mercredis Le manque de diversité dans les animations proposées Le manque d'autonomie des enfants Les enfants rapportent beaucoup des chamailleries car ils ne savent pas régler leur problème seul Les enfants n'ont pas beaucoup de respect entre eux, envers les animateurs et pour le matériel

PROBLEMATIQUE

Comment amener les enfants à vivre en collectivité tout en leur faisant découvrir de nouvelles activités ?

OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique)	EVALU	JATION
(A quoi je veux parvenir ?)	(En faisant quoi ? (verbes d'action)	(Cela se concrétise par)	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs (Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)	Outils (Comment je l'observe ?)
Favoriser le vivre ensemble dans le respect de tous	- Respecter chacun individuellement ou en groupe - Respecter le rythme de vie des enfants - Respecter la nature et l'environnement - Développer l'autonomie des enfants - Développer le partage	- En mettant en place des règles de vie simples et comprises par tous (violence interdite, respect du matériel, des locaux, des animateurs) - En donnant de l'importance au dialogue et à la communication - En proposant des temps calme et de repos - En mettant des pôles d'activités pour séparer les groupes au maximum - En laissant le choix de participer aux activités - Pour les 3/5 ans, le repas est pris dans une salle séparée des élémentaires afin qu'ils mangent dans le calme et à leur rythme - En continuant notre potager et l'agrémenter de nouvelles choses. - Continuer le tri sélectif - En mettant en place un tableau	Est-ce que les enfants ont respecté les règles de vie sur la durée ? Y'a-t-il moins de sanctions à la fin de l'année ? Le matériel est-il moins abimé que les années précédentes ? Les enfants ont-ils apprécié l'échange intergénérationnel ? Ont-ils assumé leurs tâches de responsabilités ? Combien d'enfants arrivent-ils à résoudre leurs problèmes euxmêmes ? Est-ce que les enfants sont plus calmes en étant dans les salles, lors des activités ? Combien d'enfants arrivent à faire le tri correctement ? Combien de nouvelles activités avons-nous rajouter dans le potager ?	Grille d'évaluation par période

		de tâches de responsabilité - En mettant en place des ateliers avec l'EHPAD, les autres tranches d'âge, - En mettant en place des rencontres avec des partenaires - En organisant des événements avec les parents et les enfants		
Permettre aux enfants de découvrir une diversité d'activités	 Mettre des projets en place sur l'année Proposer des activités variées, ludiques, innovantes Faire intervenir des prestataires sportifs, ou autres selon nos besoins 	- En variant dans notre planning des activités de motricité fine, sport, culinaires, scientifiques, culturelles, manuelles En exploitant les différentes malles des PEP mises à notre disposition - En continuant notre partenariat avec la bibliothèque - En faisant des sorties variées pour que les enfants découvrent des choses - En continuant notre projet jardin et en l'améliorant	- Combien d'enfants participent réellement aux activités ? - Evaluer l'implication des enfants dans les activités et les projets - Quel type d'activités préfèrent-ils ? - Les projets sont-ils menés jusqu'au bout ? - Les projets sont-ils menés jusqu'au bout ? - Combien de prestataires sont intervenus ? - Les enfants se sont-ils vraiment	- Lister le nombre de partenaires - Comptabiliser le nombre d'activités différentes dans chaque catégorie grâce à un tableau - Lister le nombre d'enfants différents qui ont participés du début à la fin dans les projets

	T	T	
	 En mettant en place notre projet avec l'EHPAD 	investis dans les projets ?	
		- Combien de	
	 En proposant 	fois sommes-	
	des évènementiels	nous allées à	
	dans l'année	l'EHPAD ?	
		- Combien de	
		familles	
		participent aux	
		événementiels?	
	l		

Adolescents

Diagnostic:

- o <u>Caractéristiques du public</u>: Les Villages Vovéens est l'un des secteurs de la CCCB qui comptent le plus de jeunes. En effet, le nombre de jeunes âgés de 12 à 17 ans est en constante augmentation.
 - La majorité des familles sont de classe moyenne avec des revenus modestes. Le bassin d'emploi se situe en majorité à Chartres, Orléans et en région parisienne.
 - Le faible coût de l'adhésion à l'espace jeunes incite les familles à y inscrire leurs enfants (notamment lorsqu'ils rentrent en 6ème).
 - La majorité des jeunes fréquentant la structure le font par désir et non par nécessité de mode de garde.
- <u>Environnement proche</u>: Les Villages Vovéens est une commune riche en infrastructure, associations et établissements. Il y a entre autres :
- Le gymnase et le dojo;
- La halle de tennis couverte;
- Le city stade;
- La piscine intercommunale;
- La bibliothèque municipale;
- Le plan d'eau;
- 1 EHPAD;
- 1 bois;
- 1 collège ;
- Plusieurs associations sportives;
- Le cinémobile ;
- Des salles des fêtes.

o Constat général

POINTS POSITIFS	POINTS A AMELIORER
 L'emplacement de la structure sur la commune de Voves L'augmentation des effectifs sur le temps des mercredis (2 animatrices présentes) Les lycéens fréquentent l'espace jeunes pendant les vacances lors des stages proposés De plus en plus de jeunes d'autres communes fréquentent l'espace jeunes pendant les vacances Des jeunes très motivés Une bonne communication avec le personnel d'entretien Beaucoup d'échanges avec les familles Les jeunes sont demandeurs de projets et le choix de ces derniers Les jeunes souhaitent avoir des responsabilités et de l'autonomie 	 La structure: mutualisation des locaux à l'espace Philidor L'absence de transport entre l'espace jeunes et les communes avoisinantes pour les stages Peu de participation des familles aux réunions Une communication très fragile avec le collège de Voves

PROBLEMATIQUE

Comment accompagner les jeunes à s'impliquer dans des projets ?

OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique)	EV	/ALUATION
(A quoi je veux parvenir ?)	(En faisant quoi ? (verbes d'action)	(Cela se concrétise par)	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs (Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)	Outils (Comment je l'observe ?)
Accompagner les jeunes dans leur vie de tous les jours	1.Transmettre des valeurs de partage, de solidarité et d'entraide 2.Permettre aux jeunes de s'enrichir en rencontrant des personnes extérieures 3.Créations de projets et d'activités par les jeunes 4.Partager des moments festifs entre jeunes afin d'avoir une cohésion de groupe	1. Mise en place d'activités pour les ALSH de Voves 2. Organiser des rencontres entre les jeunes et des acteurs locaux 3. Organiser des repas à différentes périodes 4. Mise en place d'échanges inter-jeunes	 Des évènements ont-ils été organisés par les jeunes Des temps d'échanges ont-ils été organisés ? si oui, avec qui ? et dans quel cadre Des projets communs ont- ils pu naître de ses rencontres ? Permettre le libre choix des activités Communication sur les réseaux 	1. Les différentes actions sont-elles valorisées sur les différents réseaux 2. On comptabilise le nombre de sorties et d'intercentres/passerelles qui ont eu lieu au cours de l'année à l'aide des plannings d'activité.
Favoriser l'ouverture à la culture artistique et sportive avec un service de qualité	 En découvrant différents sports En organisant des rencontres avec des personnes extérieurs et 	 Faire venir des professionnels sportifs pour leurs faire découvrir leur environnement. Rencontrer d'autres espaces jeunes au sein du territoire. Organiser les 	1.Combien de jeunes ont appris ou participé à un nouveau sport ? Combien de jeunes ont retenu les règles des sports ? 2.Combien de partenaires ont été contactés et sont intervenus ?	1.Listing de présence. Evaluation des jeunes de chaque animation (outil à définir) Quizz 3.QCM et grille évaluatrice de prise de parole

développer des partenariats 3. En proposant un accueil adapté en fonction des besoins physiques et psychologique des jeunes 4. En permettant aux jeunes de proposer des activités 5. En favorisant le respect de tous	sorties des mercredis. Mise en place de passerelles avec l'ALSH élémentaire. 3. Organiser des intercentres et des sorties 4. Rencontrer les personnes âgées de l'EHPAD de Voves 5. Offrir diverses animations en fonction des envies et du public	Ont-ils eux même fait des démarches pour contacter et trouver les partenaires ? 3. Combien de jeunes participent à l'intervention ? Comment ont-ils réagi aux différentes préventions ? Combien de jeunes ont osé prendre la parole ? Qu'ont-ils retenu ?	
--	--	--	--

IX. Informations complémentaires pour les 03 / 11 ans

L'accueil des enfants de – de 6 ans

- Sur les temps périscolaires, la journée est « ritualisée » afin que les enfants aient des repères : une roue ou une autre manière permet de symboliser à quel moment de la journée ils se trouvent, des temps de rassemblements sont mis en place afin de canaliser les enfants autour d'une histoire ou d'un chant.
- Sur le temps des mercredis et/ou des vacances, le fonctionnement est identique. Un temps de repos et/ou de sieste complète la liste précédente. Nous mettons également des outils en place pour les enfants porteurs de handicaps pour que ce soit plus facile pour eux de se repérer. Nous pouvons faire intervenir le pôle ressource handicap pour qu'il nous aide.
- Au début de l'année (ou au début de l'arrivée des enfants à l'accueil de loisirs pour ceux étant inscrit au cours de l'année), les plus jeunes gardent leurs doudous afin les rassurer. Nous les invitons au cours de la matinée à les ranger dans leurs sacs jusqu'au temps de sieste.

Les relations avec les enfants et les familles :

L'accueil de loisirs prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant :

Ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article

31),

- Ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- Soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables. Dans notre philosophie associative, nous favorisons l'implication des familles dans la vie des structures et que nous considérons toujours les parents comme les premiers éducateurs de l'enfant.

La sécurité :

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en accueil collectif de mineurs sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDCSPP. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.

Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations inter-personnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'obligation de surveillance :

En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. En ce qui concerne la surveillance des enfants de moins de 10 ans, même s'il n'existe aucune loi, elle doit être **constante**, **vigilante et active**. Par surveillance constante, il faut comprendre que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent **être laissés seuls sans la présence d'un adulte**. Par surveillance vigilante et active, il faut comprendre que la surveillance des animateurs ne peut se borner à être passive. En effet même à proximité des enfants, les animateurs ont l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes d'indiscipline qui peuvent être dangereux.

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles » ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant.

Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels.

L'accueil:

Le lieu d'accueil est le même pour toutes les tranches d'âge pour faciliter l'accueil des parents par l'équipe. L'équipe s'attache à faciliter l'arrivée des enfants et de leurs familles.

Il permet de développer des échanges, des relations, des informations avec chaque famille. L'accueil favorise l'autonomie (identifications des espaces).

L'équipe reste attentive à la réaction des enfants lors du départ des parents et les rassure. À cela elle explique aux enfants la journée et accompagne l'enfant.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap :

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'Accueil de Loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

La direction fera le compte rendu de la rencontre à toute l'équipe, pour que tout le monde soit bien informé et aient toutes les informations. Des outils peuvent être emprunter au pôle ressource handicap et des conseils peuvent nous être donnés.

Le repas du midi:

Il a lieu dans la cantine scolaire où toutes les conditions de sécurité sanitaire y sont assurées. Les animateurs mangent à table avec les enfants pour pouvoir échanger avec les enfants.

Le temps du repas pour les animateurs :

Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

La sieste:

La sieste chez les enfants est essentielle. La science du sommeil démontre que le sommeil est loin d'être une simple mise en veilleuse de notre activité mentale et physique. Quand l'enfant dort, il y sécrétion de l'hormone de croissance, élimination des déchets, renforcement de son ossature, cicatrisation des plaies (les bobos) et réponse de l'activation immunitaire (c'est pendant qu'il dort que son corps combat les virus), également traitement de l'information et de la mémorisation, maturation du système nerveux central, apprentissage de nouvelles matières, adaptation émotionnelle, etc...

La sieste est importante, elle doit s'ajuster en fonction de l'âge et des besoins en sommeil de l'enfant :

- Entre 2 et 3-4 ans : une sieste, immédiatement après le repas du midi.
- Vers l'âge de 4-5 ans : une période de repos.

Le **refus de faire la sieste** n'est qu'un jeu dans lequel l'enfant s'oppose aux règles établies. On ne peut forcer personne à dormir. Mais, il est primordial d'installer un temps de repos où l'enfant se trouve allongé sur son matelas ou dans son lit, les yeux ouverts s'il le désire, mais sans aucune stimulation de quelque sorte (jouet, livre ou autre).

Chez les plus âgé, après quarante-cinq minutes de repos sans bruit, l'enfant qui ne s'est pas assoupi sera autorisé à se lever et à participer à une activité calme, tel que lecture, casse-tête ou coloriage jusqu'à ce que les autres soient éveillés afin d'éviter qu'un bénéfice se créer à l'idée de ne pas vouloir dormir.

Afin que la sieste remplisse efficacement son rôle :

- La sieste de l'après-midi suit le repas du midi.
- La sieste ne doit en aucun cas être associée à une punition car elle serait mal vécue et ne représenterait plus une pause bénéfique dans l'activité de la journée.

Un enfant a assez dormi lorsqu'il s'éveille de bonne humeur ET n'a pas de signe de fatigue dans l'heure qui suit!

Le goûter:

Un goûter est proposé aux enfants vers 16h15-16h30. Il constitue un temps fort de la journée. Si sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Santé:

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant; sous sa responsabilité, elle peut solliciter : - soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant, - soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit obligatoirement être commencé à la maison pour des raisons de sécurité (risque d'allergie...).

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une *maladie* « *bénigne* » *et/ou de la fièvre bien tolérée* au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*mouchage,...*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.

Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une *maladie* « *bénigne* » *et/ou de la fièvre mal tolérée*, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant est atteint *d'une maladie contagieuse soumise à éviction*, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.

Si l'enfant est atteint d'une maladie « à évolution rapide » ou est victime d'un accident au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI ...) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

L'assistant sanitaire pour les maternels sur le temps du périscolaire et mercredi est Isabelle.

L'assistant sanitaire pour les élémentaires sur le temps du périscolaire est Aurélie.

L'assistant sanitaire pour les élémentaires sur le temps du mercredi est Marie.

Sur les vacances, un assistant sanitaire sera défini également selon qui travaille

Les partenaires:

Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

Les transports:

- Trajet à pied entre l'accueil de loisirs et la cantine scolaire ou la piscine. Lors de ce trajet, toute l'équipe est présente pour assurer la sécurité. Chaque animateur connaît les règles en ce qui concerne la circulation des enfants sur la voie publique en temps d'accueil de loisirs.
- Transport en bus lors de sorties par un prestataire de service.

X. Informations complémentaires pour les 12 / 17 ans

Les relations avec les enfants et les familles :

Le séjour de vacances prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant :

- Ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- Ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- Soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables.

La sécurité:

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en séjour de vacances sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDJS. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.

Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations inter-personnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'obligation de surveillance :

En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. La justice considère que l'obligation de surveillance n'a pas à être de tous les instants pour les enfants entre 10 et 13 ans. Elle considère qu'ils ont « acquis un sens suffisant du danger pour rester libres de toute surveillance adulte dans l'exercice normal d'activité ludiques normales, et ce dans un temps réduit ». Autrement dit, dès lors qu'il s'agit d'activités à risque, la surveillance est la même que pour de jeunes enfants : constante, vigilante et active.

Pour les jeunes entre 14 et 17 ans, celle-ci est allégée par rapport à celle des enfants. La capacité des adolescents à discerner dispense les animateurs d'une surveillance constante. Leur présence physique est facultative et n'implique pas une vigilance de tous les instants. Toutefois à défaut de surveillance constante, les animateurs ont l'obligation d'énoncer des consignes claires, fermes, entendues et comprises par tous les participants. De plus, il est primordial de vérifier l'exécution de ces consignes. L'absence de vérification des consignes peut être sanctionnée par la justice.

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles » ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant. Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels. L'obligation de surveillance au regard de la dangerosité des lieux et des activités : cela implique une surveillance renforcée dès lors qu'apparaît un potentiel danger, qu'il s'agisse des lieux ou des activités. L'obligation de surveillance devient obligatoire, rapprochée et vigilante quel que soit l'âge des enfants ou des jeunes.

<u>L'accueil d'enfant en situation d'handicap</u>:

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès

de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap dans l'accueil de loisirs sera considéré de la même manière qu'un autre enfant. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement seront identifiés en amont pour permettre un accueil adapté.

L'hygiène:

L'hygiène est un aspect important de la vie en séjour de vacances, parce que c'est un facteur de santé, de bien-être et d'éducation, mais aussi parce que parmi tous les aspects de la vie quotidienne, c'est celui qui touche le plus directement, le plus intimement l'individu. Les moments de toilette, la gestion du linge, les questions de santé ont besoin d'une organisation minutieuse et d'un accompagnement attentif de la part des animateurs et de l'assistant sanitaire.

Le sommeil:

Pendant les vacances, les jeunes ont besoin de vivre des journées équilibrées où alternent de façon harmonieuse des moments d'activités et des moments de repos. Si les conditions matérielles ont beaucoup d'importance pour assurer à tous un sommeil de qualité, il en est de même en ce qui concerne le rôle et la place des adultes, particulièrement au moment de l'endormissement et du réveil. Pour conduire au sommeil, les activités de soirée doivent être choisies. Même avec des adolescents, il est important de fixer des heures de coucher raisonnables.

Le lever individualisé est un très bon moyen de respecter le rythme de vie personnel des jeunes et de créer une atmosphère de vacances. Il pourra être géré de façon autonome par les jeunes.

Les repas, le goûter :

Les repas constituent un temps fort de la journée. Si leur principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, ils favorisent également l'échange, la convivialité et restent un moment d'éducation à la vie en société. Pour les adolescents, ce moment peut être un temps particulier pendant lequel peuvent être développés des objectifs tels que l'autonomie, l'initiative...

Les temps de repas des animateurs :

Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

Le respect des locaux :

Le lieu d'accueil du séjour est le lieu de vie de tout un groupe : il est donc important de le préserver et d'impliquer les jeunes dans le rangement du matériel après chacune des activités. Le rangement des chambres/tentes, lieux de sommeil, doit être quotidien.

Temps calme

Ces temps de repos sont aménagés suite aux repas. Ils permettent de se ressourcer et sont très importants pour les jeunes : il s'agit donc de ne pas les négliger.

Les temps libres

Entre 12 et 17 ans, les jeunes ont besoin de se retrouver entre pairs : il s'agit donc pour l'équipe d'aménager des temps qui le leur permettent.

Les règles de vie

Elles seront déterminées en début de séjour, en concertation avec les jeunes. Il s'agit d'apprendre à « vivre ensemble », dans le respect des autres. Les règles mises en place devront être acceptées de tous. (Signées par tous les jeunes)

Argent de poche :

Les jeunes sont informés qu'il n'est pas nécessaire d'en prévoir sur ces séjours. Néanmoins, ils pourront effectuer des petits achats tels que cartes postales et petits souvenirs. Il est cependant interdit d'apporter plus de 20 € par jeune. L'argent restera sous la responsabilité des jeunes durant tout le séjour.

Téléphone portable :

Afin d'éviter les vols et appels intempestifs durant les activités et la nuit (!), les téléphones portables sont gérés par les animateurs. Les familles devront informer les animateurs de la présence ou non d'un portable. Des temps limités d'utilisation des portables par les jeunes seront autorisés afin qu'ils puissent appeler leur famille ou leurs amis.

Appareils photos :

Afin d'éviter les vols et détériorations, seuls les appareils photos jetables notés aux noms et prénoms des participants seront autorisés. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'en apporter un, les animateurs pouvant fournir les photos sur clé USB en fin de séjour.

• Sont strictement interdits et pouvant être motif à exclusion (frais à la charge de la famille) : Cigarettes, alcool, objets coupants type cutter, canif, etc.

La place de l'expression et du choix

L'expression et la pensée par soi-même doivent être privilégiées. Les jeunes doivent avoir la possibilité de s'exprimer tout au long de la journée quel que soit le mode choisi : en groupe, en petit comité, sous une forme artistique... Ils doivent pouvoir exprimer leurs préférences et choisir leurs activités.

A l'âge où l'on a tendance à vouloir se conformer au groupe, permettre l'expression individualisée de chacun contribue à révéler et développer la personnalité de chaque jeune.

Communication entre les jeunes et leurs familles au cours des séjours

Avant les séjours, une réunion d'information aux familles et aux jeunes a eu lieu afin de rassurer et d'expliquer le déroulement des séjours.

Pendant les séjours, les parents pourront néanmoins être joints par leur enfant grâce à sa carte téléphonique ou à son téléphone portable sur des temps déterminés. Egalement, des nouvelles leur seront communiquées chaque jour par l'intermédiaire d'un blog www.ondonnedesnouvelles.com (code fourni lors du départ). En cas d'urgence, le directeur du séjour sera joignable au 06.35.86.70.54.

Santé

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant; sous sa responsabilité, elle peut solliciter : - soit

une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant, - soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit *obligatoirement être commencé à la maison* pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie...*). L'assistante sanitaire sera Célia sur tous les temps d'ouverture.

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une *maladie* « *bénigne* » *et/ou de la fièvre bien tolérée* au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage, ...*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.

Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une *maladie* « *bénigne* » *et/ou de la fièvre mal tolérée*, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie contagieuse soumise à éviction**, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.

Si l'enfant est atteint d'une maladie « à évolution rapide » ou est victime d'un accident au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI ...) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Les partenaires :

Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

Les transports :

☐ Trajet à pied lors des sorties et/ou activités. Lors de ce trajet, toute l'équipe est présente pour assurer la sécu	urité
Chaque animateur connaît les règles en ce qui concerne la circulation des jeunes sur la voie publique.	
☐ Transport en bus lors de sorties par un prestataire de service.	

Le directeur

IL-ELLE EST GARANT DU BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION

IL ·ELLE ANIME L ' EQUIPE ET CONTRIBUE À SA

PROGRESSION AINSI QU'À SA FORMATION

IL·ELLE EFFECTUE LES TÂCHES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

IL·ELLE EST PRESENT DANS L'EQUIPE ET AVEC LES JEUNES

IL·ELLE EST DISPONIBLE, À
L'ECOUTE ET PRESENT

IL·ELLE FACILITE LE TRAVAIL
DES ANIMATEURS ET LES
COORDONNE



IL·ELLE ASSURE LES
RELATIONS AVEC LES
FAMILLES, L'ORGANISATEUR,
ET LES PRESTATAIRES DE
SERVICE EXTERIEUR

IL·ELLE GERE L'EQUIPE D'ANIMATION

IL·ELLE A UN POUVOIR DE DECISION

IL-ELLE REPRESENTE
L'ASSOCIATION ? PORTE SES
VALEURS ASSOCIATIVES

IL-ELLE EST MEDIATEUR EN CAS DE CONFLITS

L'animateur

IL.ELLE COMMUNIQUE DE FACON PROFESSIONNELLE AVEC LA DIRECTION, L'EQUIPE, LES ENFANTS, LES PARENTS, LE PERSONNEL EXTERIEUR

IL.ELLE REND COMPTE AU DIRECTEUR DE TOUT CE QU'IL JUGE UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

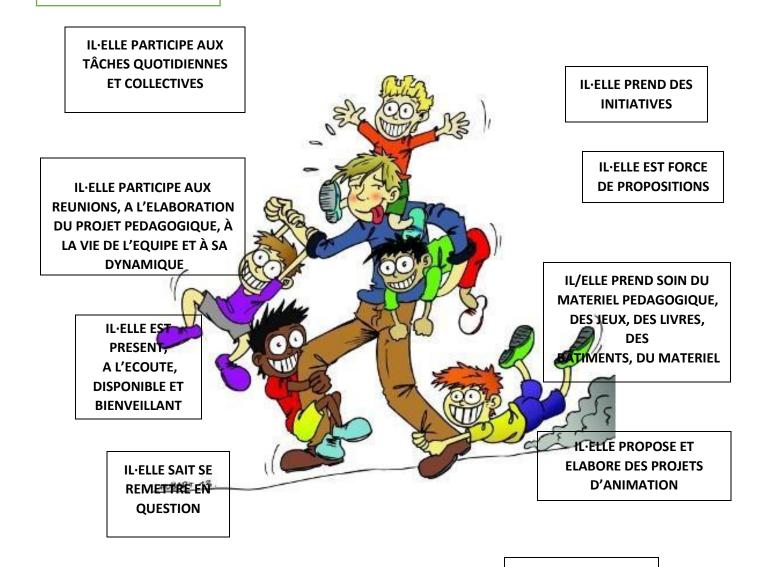
IL·ELLE SAIT REPONDRE AUX DEMANDES DES FAMILLES

IL·ELLE EST GARANT

DE LA SECUTRITE

AFFECTIVE ET

PHYSIQUE DES



TOUT CECI DANS LES REGLES DE SECURITE PREVUES PAR LA LEGISLATION

IL.ELLE

RESPECTENT SES

COLLEGUES

L'assistantsanitaire

IL·ELLE TIENT ET SUIT LE REGISTRE DES SOINS

IL·ELLE VERIFIE LES

IL-ELLE VERIFIE LES TROUSSES A PHARMACIE

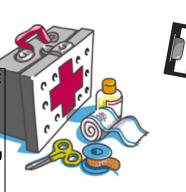
IL·ELLE SE LAVE LES MAINS ET PREND DES GANTS AVANT CHAQUE SOIN

IL·ELLE S'ASSURE QUE LES **MEDICAMENTS SONT CONSERVES DANS UN CONTENANT FERME A CLEF ET NON PERIMES**

> **IL·ELLE INFORME** L'EQUIPE SUR LES **EVENTUELLES ALLERGIES**

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES AVANT CHAQUE SOIN SUR LA FICHE SANITAIRE

IL·ELLE IDENTIFIE CHAQUE **MINEUR QUI DOIT SUIVRE** UN TRAITEMENT SUR L'ACCUEIL ET S'ASSURE DU **BON DEROULEMENT DE CELUI-CI**



IL-ELLE A LE PSC1

IL.ELLE VERIFIE CHAQUE FICHE SANITAIRE ET LISTE DES ENFANTS AYANT DES CONTRE-INDICATIONS MEDICALES? ALLERGIES